

LIGNES DIRECTRICES

1. Le programme en bref

Le Conseil de la culture de l'Estrie propose un programme de compagnonnage à tout artiste estrien qui désire être accompagné par un artiste mentor pour développer ou approfondir un projet de création dans l'une des disciplines suivantes : arts du cirque, arts médiatiques, arts visuels, arts multidisciplinaires, chanson, danse, littérature, conte, métiers d'art, musique et théâtre.

Ce programme s'adresse aux artistes de l'Estrie déjà engagés dans une démarche de recherche et d'expérimentation et ayant présenté une expérience pertinente en public, ainsi qu'aux artistes professionnels désireux de soutenir, par leur expérience, d'autres artistes en recherche de perfectionnement.

Le programme est offert dans le but de soutenir la démarche artistique, d'approfondir les connaissances techniques et la pensée critique à travers un projet de création ou de diffusion. D'une durée variable (entre 4 et 7 mois), ce programme peut se terminer par une présentation publique du travail (mais ce n'est pas obligatoire). La date limite d'envoi du formulaire électronique, des quatre textes demandés et des documents d'appui est [le vendredi 21 juin 2019](#).

Ce projet de compagnonnage sera réalisé d'ici le 31 MARS 2020.

2. Critères d'admissibilité* pour le compagnon apprenti

***Il n'est pas nécessaire de connaître un compagnon maître pour déposer votre candidature.**

- Résider en Estrie.
- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Faire état d'une pratique artistique établie ayant besoin d'un perfectionnement.
- Détenir une formation professionnelle en art ou une expérience équivalente.
- Avoir un projet de création ou de diffusion.

3. Renseignements supplémentaires et conditions générales

- Le compagnon apprenti devra acquitter des frais d'inscription (500 \$ pour le programme long de 7 mois et 250 \$ pour le programme court).
- Le compagnon apprenti pourra déposer une demande de remboursement de dépenses admissibles en matériel ou en services pouvant atteindre 80 % jusqu'à concurrence de 800 \$ (CE MONTANT NE PEUT SERVIR POUR DES FRAIS DE CRÉATION).
- Le compagnon maître recevra des honoraires pour l'ensemble de sa participation (2000 \$ pour le programme long et 1000 \$ pour le programme court)
- Les demandes incomplètes ou celles reçues après la date limite de mise en candidature ne sont pas admissibles.
- Les dossiers de candidature sont évalués par un jury impartial qui ne fournira pas de commentaires sur les résultats de sélection.

3. Renseignements supplémentaires et conditions générales (suite)

- **Le compagnon maître et le compagnon apprenti devront :**
 - S'inspirer des conditions de formation proposées par le Conseil de la culture de l'Estrie.
 - Respecter les objectifs et la durée du compagnonnage.
 - Participer à huit heures de rencontre en moyenne par mois pendant la durée du compagnonnage.
 - S'engager à participer à trois rencontres avec le responsable du projet au Conseil de la culture de l'Estrie.
 - S'engager à compléter et à remettre le formulaire d'évaluation à la fin du projet.

- **Le compagnon maître s'engage :**
 - À collaborer avec le compagnon apprenti et le superviser dans le développement du plan d'action de son projet.
 - À accompagner et à conseiller le compagnon apprenti dans les différentes étapes de son projet de création.
 - À préparer les rencontres afin de soutenir activement le travail de recherche de l'apprenti.

- **Le compagnon apprenti s'engage :**
 - À travailler sur son projet avec l'appui du compagnon maître.
 - À s'acquitter des frais d'inscription si sa candidature est retenue.

4. Dépôt des candidatures

La date limite d'envoi du formulaire électronique, des trois textes demandés et des documents d'appui est **le vendredi 21 juin 2019**.

5. QUATRE textes à soumettre pour l'analyse de votre dossier, par courriel UNIQUEMENT

- Une **présentation** de l'artiste ou du collectif d'artistes (démarche artistique) (1 page max)
- Un **résumé** de votre projet de création. Le projet doit répondre aux critères suivants : originalité, innovation, expérimentation et exploration. (1 page max)
- Un **texte** qui va décrire les compétences que vous souhaitez développer tout au long du programme de compagnonnage (Gestion de carrière, acquisition de compétence disciplinaire, développement d'outils de création, diffusion, NTI....) avec votre compagnon maître. Sur quels éléments de votre projet de création le compagnon maître pourrait vous accompagner? (1 page max)
- Une **proposition d'échéancier/plan d'action** : identifier les grandes étapes de votre projet de compagnonnage ([merci d'utiliser ce document pour remplir cette partie](#))

6. Documents d'appui à envoyer, par courriel UNIQUEMENT

Important : le matériel proposé doit être pertinent et en lien direct avec le projet présenté.

- CV artistique** du compagnon apprenti (vous) ET (le cas échéant) celui du compagnon maître, au format PDF.
- Autres documents d'appui** (Portfolio, photos, lettres d'appui, articles de presse, site Web, extrait d'œuvre...).
- Une liste des documents d'appui que vous envoyez**

7. Consignes pour l'envoi des documents par courriel

- UN SEUL envoi courriel pour vos quatre textes et vos documents d'appui
- Chaque envoi courriel EST DÉFINITIF et il ne sera pas possible d'apporter des corrections ou de changer des documents par la suite.
- Vos textes et documents d'appui doivent être envoyés à [Marianne Mondon](#) .

Des questions sur cet APPEL DE CANDIDATURES?

Communiquez avec Marianne Mondon par [courriel](#) ou par téléphone au 819 563-2744, poste 224.

Pour accéder au formulaire d'inscription, cliquez sur : [Inscription](#)

Avec la participation financière de :

Québec 